

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération N°2019-04-06

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

23 AVR. 2019

Nombre de délégués :	L'an deux mille dix-neuf	ARRIVÉE
En exercice : 16	Le onze avril à dix-huit heures trente minutes	
Délégués présents : 9	Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Sallenôves sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ	
Suppléants : 1		
Pouvoirs : 2		
Titulaires excusés : 3		
Titulaires absents : 4	Date de convocation et d'affichage : 4 avril 2019.	
DELEGUES PRESENTS :		
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.		
Délégués suppléants :		
▪ <i>Avec voix</i> : Monsieur Guy PONTAROLLO.		
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant présent Monsieur Guy PONTAROLLO), Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur François RICHER), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ)		
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean DOUE, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET.		

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT ET PROGRAMMATION 2019 DES ACTIVITES DU SMECRU

VU les statuts du SMECRU approuvés par arrêté préfectoral n°2014023-0019 en date du 23 janvier 2014, conférant comme objet sur l'ensemble du territoire du bassin versant des Usses, la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques par l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et l'animation de la démarche contractuelle de type « contrat de rivières » et « plan de gestion de la ressource en eau »

VU la délibération n°2013-06-01 du 12 juin 2013 validant les orientations stratégiques du Contrat de Rivières « les Usses »

VU la délibération n°2013-09-01 du 4 septembre 2013 approuvant le Contrat de Rivières des Usses

VU la délibération n°2013-374 de la Commission des Aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du 5 décembre 2013 donnant un avis favorable au projet de Contrat de Rivières des Usses (2014-2019)

VU la délibération n°13-08-697 de la Commission Permanente du Conseil Régional Rhône Alpes du 20 décembre 2013 approuvant le Contrat de Rivières des Usses

VU la délibération n°2014-0051 de la Commission Permanente du Conseil Général de la Haute Savoie du 20 janvier 2014 approuvant le projet d'ensemble du Contrat de Rivières des Usses

CONSIDERANT la planification des actions et le plan de financement pluriannuel du Contrat de Rivières des Usses du document contractuel signé par l'ensemble des partenaires financiers et techniques

CONSIDERANT la planification des actions 2019, à savoir la mise en œuvre :

Pour le Contrat de Rivières des Usses :

Volet A : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET RECONQUÉRIR LA QUALITE DES EAUX

VA.AGRI 1_Diagnostics exploitations agricoles /Zones Humides

VA.PHYTO.1 : Mise en place de plans de désherbage communaux et une gestion différenciée des espaces verts_Action 1 : Etude : réalisation de plans de désherbage communal

Volet B1.1 : RESTAURER LA DYNAMIQUE PHYSIQUE ET LA CONTINUITE BIOLOGIQUE ET SEDIMENTAIRE

VB1.1 DF1 : Espace de liberté_Actions 1 et 2 : Etudes, acquisitions foncières

VB1.1 DF2 : Acquisition de parcelles à fort potentiel de recharge_Actions 1 et 2 : Etude et Achat

VB1.1 DF4 : Favoriser la mobilité du lit, améliorer les habitats au droit de Contamine Sarzin_Actions 1 et 2 : Etude APD et travaux Restauration morphologique du lit : 1 km Contamine

VB1.1.CONT1: Chosal : Bras Piscicole et Pesse Vieille_Actions 1, 2, 3 : Etude APD, Travaux et Sensibilisation (newsletter, semestriel...)

VB1.1.CONT2: Aménagement des obstacles artificiels_Actions 1 et 2 : Etude APD et Travaux / Fornant aval

VB1.1.CONT3: Franchissabilité piscicole_Actions 1 et 2 : Etude APD et Travaux Petites Usses

VB1.1CONT4 : La Férande : effacement traversée privée ϕ 1400_Action1 et 2 : Etude APD et travaux

VB1.1CONT5 : Abaissement ou effacement de 3 seuils sur les Usses_Action 1 et 2 : Etude et travaux

VB1.1RISQ 1 : Aménagement d'un piège à flottant_Action 1 et 2 : étude et travaux

Volet B1.2 : RESTAURER ET PRESERVER LES ZONES HUMIDES AINSI QUE LES HABITATS AQUATIQUES

VB1.2 ABR : Aménagement d'abreuvoirs pour le bétail et passages à gué_Action 2 : Travaux

VB1.2 PGBB : Plan de gestion des boisements de berges et bois mort_Action 2 : Travaux

VB1.2 INV : Plan de lutte contre les invasives_Action 2, 3 et 4 : travaux sur la Renouée, travaux sur les zones humides, communication/sensibilisation

VB1.2 ZH1: Animation territoriale et sensibilisation zones humides _ Action 1 : Communication

VB1.2 ZH1: Animation territoriale et sensibilisation zones humides _ Action 5 : Aide à l'émergence / animation territoriale

VB1.2 ZH2 : Restauration, gestion et valorisation des zones humides _ Action 2.1 : Etudes et diagnostics complémentaires et Action 2.2 Notices et plan de gestion

VB1.2 ZH2 : Restauration, gestion et valorisation des zones humides _ Action 3 : Animation foncière et maîtrise d'usages

VB1.2 ZH2 : Restauration, gestion et valorisation des zones humides _ Action 4 : Travaux de restauration de zones humides

VB1.2. MP3 : Restauration et valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau _ Action Etudes et travaux

VB1.2. MP4 : Accès aux cours d'eau et mise en valeur de la rivière

Volet B2 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES USAGES

VB2.VP1 : Schéma Territorial pour l'Economie et la Gestion de la Ressource en Eau sur le Bassin versant des Usses

VB2. VP4 : Stratégie de gestion des eaux pluviales

Volet C : GESTION DURABLE ET CONCERTÉE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE, INFORMATION ET SENSIBILISATION

Mise en œuvre de l'observatoire de l'eau au travers des actions

VC OB. GM1 : Suivi géomorphologique global

VC OB. PH1 : Observatoire des peuplements et des milieux aquatiques

VC OB. PH2 : Observatoire de la franchissabilité

VC OB. VP : Observatoire des prélèvements et stratégie de gestion de la ressource

VC OB. VP : Observatoire des prélèvements et stratégie de gestion de la ressource _ Action 4 : Travaux / Etude complémentaire _ Concertation citoyenne

VC OB.QL1 et VC OB.QL 2 : Observatoire de la qualité

Mise en œuvre d'outils de sensibilisation et de communication

VC FORM 1 : Cycles d'animation pédagogique

VC SENS 1 : Outils d'information et de sensibilisation des acteurs locaux

VC SENS 2 : Campagnes de communication et de sensibilisation économie d'eau

Reliquat communication VC SENS 1 à 5 :

Mise en œuvre du Contrat de Rivières

VC ACONT 1 : Bilan mi-parcours, bilan final et suivi des indicateurs de contrat _ Action 1 : suivi des indicateurs

VC ACONT 2 : Equipe technique d'animation et de mise en œuvre du Contrat de Rivières _ Action 1 : Poste de chargée de mission

VC ACONT 2 : Equipe technique d'animation et de mise en œuvre du Contrat de Rivières _ Action 2 : Poste technicien de rivières

VC ACONT 2 : Equipe technique d'animation et de mise en œuvre du Contrat de Rivières _ Action 3 : Poste assistante de gestion

VC ACONT 2 : Equipe technique d'animation et de mise en œuvre du Contrat de Rivières _ Action 4 : Poste chargée de projets zones humides et patrimoine

VC ACONT 2 : Equipe technique d'animation et de mise en œuvre du Contrat de Rivières _ Action 5 : Poste stagiaire animation foncière

VC ACONT 2 : Equipe technique d'animation et de mise en œuvre du Contrat de Rivières _ Action 6 : Poste complémentaire

Etude préfiguratrice de l'organisation de la GEMAPI

Etude stratégie Zones Humides

Plan de gestion des boisements de berges et bois mort

Pour le Contrat Natura 2000 « les Usses » :

Animation du DOCOB

Animation en vue de l'élargissement du périmètre

Prestation de services 2019

CONTRAT USINENS GH4 2017-2021

CONTRAT SEYSSEL GH4 2017-2021

CONTRAT SAC2-Vorzières

CONTRAT SAC3-Lutte contre les invasives

Pour le projet INTERREG :

Mise en œuvre des actions INTERREG 2019

Considérant que la mise en œuvre de ces actions est conditionnée à la validation des dossiers réglementaires par les services compétents et à la coopération des partenaires techniques

Après avoir débattu, le **Comité Syndical** délibère :

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

-APPROUVE la programmation des activités 2019 du SMECRU et le plan de financement présenté en séance ;

-AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Haute Savoie et de l'Etat pour ces opérations ;

-AUTORISE le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Préfecture d'Annecy
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian BUNZ**

